

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Séance (hors-séance sur avis rapporteur)

Avis sur le projet de ravalement de façade d'une maison de ville à Dammartin-en-Serve (78)

Référence du dossier :	En cours de saisine Onagre
Date de réception du dossier :	23/03/2023
Éléments du dossier examinés :	dossier initial et avis de la DRIEAT
Espèces concernées par la dérogation :	hirondelle de fenêtres - <i>Delichon urbicum</i> Destruction d'habitat d'une colonie d'hirondelles
Mesures compensatoires (prévues au dossier)	

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel d'Île-de-France (CSRPN) a été saisi d'une demande de dérogation pour destruction d'habitats d'espèces protégées pour une colonie d'hirondelle de fenêtres, *Delichon urbicum*. La demande porte sur la destruction d'une trentaine de nids, dans le cadre du projet de ravalement de façade d'une maison de ville divisée en trois logements. Pour élaborer leur demande, les pétitionnaires Madame Sylvie Gorez et Monsieur Laurent Gros, en qualité de propriétaires, ont été accompagnés d'une association de protection des oiseaux nationale (LPO) et de l'association Terroir et Nature en Yvelines (Atena 78, 78550 Houdan).

L'association Atena 78 s'est déplacée plusieurs fois sur site, a réalisé le 6 juin 2023 un inventaire précis des nids (occupés, vides, en constructions) et a relevé la présence de 39 nids d'hirondelles de fenêtres sur la maison dont 33 nids actifs situés sur la façade concernée par le projet de ravalement. Lors de ces déplacements sur site, Atena78 n'a pas relevé de présence ou de fréquentation du bâtiment par d'autres espèces (avifaunes ou chiroptères).

Le CSRPN n'émet pas d'observation sur les inventaires relatifs aux espèces protégées concernées et à leurs habitats impactés. Le CSRPN salue par ailleurs le sérieux de la démarche des propriétaires et les interventions de la commune et des associations l'ayant consolidée.

Avis sur la séquence éviter-réduire-compenser:

1) Évitement et réduction

- ME1 : 8 nids ne seront pas impactés puisque la façade du logement du troisième propriétaire ne fera pas l'objet de travaux. La réinstallation des couples nicheurs sera ainsi favorisée par la sauvegarde de ces nids.
- MR1: Adaptation du phasage des travaux à la phénologie des espèces : Le projet prévoit la dépose des nids et les travaux sur la partie de la façade concernée par les travaux à partir d'octobre 2023, après le départ de migration des hirondelles.
- MR2 : Le revêtement mural de la façade après travaux sera rugueux (comme en l'état initial) afin de favoriser la réinstallation des hirondelles après les travaux.
- MR3: Le fil électrique situé sous les chevrons de la toiture et qui court tout le long de la façade, sera conservé au même emplacement après les travaux puisqu'il sert de point d'appui aux hirondelles pour débiter la construction des nids et permet également le maintien des nids non impactés par les travaux (nids situés sur le troisième logement).
- MR4 : Une mare permanente (qui ne s'assèche pas lors des périodes de chaleur), située à 300 mètres de la maison, devrait favoriser la construction de nids. La mairie a donné par ailleurs son accord pour l'installation d'un bac à boue (implantation probable près du terrain de pétanque à 100 mètres de la maison).

2) Mesures de suivis

La pérennité des installations est assurée par Atena 78, en partenariat avec la mairie, comme suit :

- un suivi technique et la coordination des mesures d'évitement, de réduction, de compensation, d'accompagnement et de suivi, après installation de la mesure compensatoire et des nids artificiels, suivis écologiques de la fréquentation des nids pendant 5 ans à raison de l'engagement ferme d'un passage minimum par an (début juin).
- l'entretien des nids et nichoirs sera réalisé pendant 5 ans.

Le CSRPN prend acte et n'émet pas de réserve sur ces mesures d'évitement ni sur ces mesures de réduction. Après la mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction, le pétitionnaire estime, à juste titre, que l'impact résiduel est notable.

3) Accompagnement

- Ma1 : Les dispositifs « tour à hirondelles » et nichoirs artificiels ont été proposés par Atena 78 et ont recueillis un avis favorable de la part de la LPO. La mairie a donné son accord pour l'installation d'une tour à hirondelles de fenêtres (modèle Symbiose) d'une capacité de 40 nids sur la place communale située en face de la maison, à 20 mètres du lieu de nidification actuel de la colonie. Le CSRPN a apprécié cette implication de la commune dans l'installation matérielle de la tour. Cette tour à hirondelles sera accompagnée d'un dispositif de repasse.

Le CSRPN note que l'effectivité de la mise en place de cette mesure compensatoire dépend toutefois de l'accord (en attente à ce jour) de la subvention demandée par l'association Atena 78 auprès du budget participatif, écologique et solidaire de la région Île-de-France.

- Ma2 : installation de 22 nichoirs artificiels sur la maison en lieu et place de certains nids détruits afin de favoriser une réinstallation des couples nicheurs sur le même site de nidification. Néanmoins, les propriétaires souhaiteraient réaliser pendant le ravalement un coffrage au-dessus des fenêtres condamnant 3 chevrons par fenêtre (soit 18 chevrons condamnés sur la façade) afin de limiter les nuisances (moins de déjections sur les fenêtres, châssis de fenêtres et volets de la maison).

En conclusion, le CSRPN considère que l'atténuation des impacts du projet de ravalement de façade sur cette colonie d'hirondelles de fenêtres a été correctement élaborée.

Avis du CSRPN d'Île-de-France

Le CSRPN, rend un **avis favorable** à la demande de dérogation.

L'ensemble des mesures d'accompagnement envisagées totaliserait environ 62 nids artificiels qui s'ajouteront aux 8 nids conservés. Ce projet présente une bonne adéquation *a priori* entre les mesures de réduction des impacts et les mesures pour le maintien de la colonie d'hirondelles après les travaux.

Fait à Vincennes, le 18 août 2023

Le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
d'Île-de-France

Jean-Philippe SIBLET

